

# ACCOMPAGNEMENT Agefiph



## Objectifs de la formation

- Accompagner et faciliter la création d'entreprise pour une personne handicapée.

## PROGRAMME

- Etude financière
- Etude juridique
- Environnement et écosystème mobilisable
- Présentation des aides et assistance au montage des dossiers : recherche de cofinancements – mise en relation
- Appui à la constitution business plan
- Si nécessaire proposition de prestations complémentaires – mobilisation de dispositifs de formations Conseil Régional, Couveuses...
- Mise en réseau avec des créateurs d'entreprise
- Une trousse micro-assurance comprenant quatre garanties : multirisque professionnelle, responsabilité civile professionnelle, prévoyance (accident, maladie) et santé (soins médicaux, dentaires et hospitalisation).
- Un suivi après la création peut également être proposé selon les besoins

## MÉTHODES / MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Accompagnement individuel
- Accès à un plan d'affaires en ligne : BGE Pro pour la réalisation du business plan
- Accès à la plateforme Balise – témoignages d'entrepreneurs
- Rédaction de la demande de subvention Agefiph ainsi que la fiche de synthèse le cas échéant

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- 1 fiche de synthèse sera rédigée à l'issue de l'accompagnement
- 1 plan d'affaires (y compris prévisionnel) est réalisé



## Tarif

Pris en charge pour les Travailleurs Handicapés



## Financiers



Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE Auvergne

taux de satisfaction : process en cours



## Public

Demandeur d'emploi – travailleurs en situation de handicap



## Prérequis

Avoir un projet de création – reprise d'entreprise



## Durée de la formation

L'accompagnement Agefiph prévoit 15 heures maximum d'accompagnement individuel.

D'autres dispositifs pourront être mobilisés si besoin afin de permettre au porteur de construire son projet.



## Dates et lieux de la formation

Accompagnement réalisé tout au long de l'année.

Accueil sur toutes les antennes de BGE Auvergne

## Délais d'accès à la formation

La prestation est mobilisée exclusivement sur prescription du conseiller à l'emploi Cap Emploi, Pôle Emploi ou Mission Locale. La micro-assurance est proposée aux personnes accompagnées par un prestataire sélectionné par l'Agefiph, ici BGE Auvergne. A réception de la prescription à l'accompagnement, un rendez-vous sous 15 jours.



## Formateur

Nos formateurs sont des conseillers reconnus de la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.



## Accessibilité

Référent handicap : Charlotte ALLEN  
[Charlotte.allen@bgeauvergne.fr](mailto:Charlotte.allen@bgeauvergne.fr)  
 04 73 35 12 39

Bâtiments et services accessibles à tous



☎ 04 73 35 12 39

✉ [contact@bgeauvergne.fr](mailto:contact@bgeauvergne.fr)